



## ORIENTATIONS ET PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2018

Ce programme porte sur la période allant de l'AGO du 22 mars 2018 à l'AGO de mars 2019, c'est à dire sur la 2<sup>e</sup> année de la mandature du conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2017.

**L'objectif du conseil d'administration est de développer, aussi bien en interne qu'en externe, l'information, la formation et l'aide ainsi que les relations et pour y parvenir améliorer l'organisation.**

Les administrateurs sont : Bernard AUBINEAU (secrétaire adjoint, membre du bureau), Éliane BESUCCO (trésorière adjointe, membre du bureau), Danielle CAUHAPE, Dominique CHEVEREAU, Alain CHOPIN, François COLETTI (président, membre du bureau), Jean-Claude COSTA (vice-président, membre du bureau), Jacques DALIGAUX, Marc DUBOIS (trésorier, membre du bureau), Maryvette JULLIEN (secrétaire, membre du bureau), Christian TORD.

Des adhérents vont épauler le conseil d'administration notamment dans la tenue des statistiques des avis d'enquête publique des départements alpins et pour l'aide pour les visites de sites et les réunions avec les commissaires enquêteurs dans les départements.

### DÉVELOPPER L'INFORMATION

#### En interne

Les rencontres des administrateurs avec les commissaires enquêteurs dans les départements se poursuivront.

La communication interne déjà bien développée, notamment avec l'utilisation de « ASSOCONNECT » pourrait voir le site internet amélioré.

#### En externe

Il paraît important de faire connaître au public et aux élus, en utilisant divers médias, l'enquête publique et la mission du commissaire enquêteur, ainsi que ses différences fondamentales et sa complémentarité avec la concertation amont et le rôle du garant. Nous en avons vu tout l'intérêt dans ces derniers mois lorsqu'il s'agit de défendre l'enquête publique, donc la démocratie participative, lorsqu'elle est attaquée.

### DÉVELOPPER LA FORMATION ET L'AIDE

#### En interne

##### La formation continue

- L'organisation des 2 *sessions annuelles*, partiellement subventionnées par la DREAL et ouvertes à tous les commissaires enquêteurs, adhérents à la CCEPA ou non, sera maintenue ; le programme comportera un thème (connaissance) présenté par un intervenant de la DREAL (1/4 du temps), choisi en concertation avec celle-ci, et des thèmes (connaissance et mission) et des intervenants choisis par la CCEPA, en tenant compte des souhaits des commissaires enquêteurs et de l'utilité.
- La *journée de formation spécifique réservée aux adhérents* sera aussi maintenue.

Dans la mesure du possible les thèmes des 2 sessions et de la journée spécifique seront illustrés par un retour d'expérience sur une enquête publique, contribuant à la formation pratique des commissaires enquêteurs.

- Les *visites de sites*, contribuant aussi à la formation pratique, elles aussi réservées aux adhérents, seront développées.

### La formation initiale

Dans la commission d'inscription sur la liste d'aptitude de chaque département figurera un administrateur avec voix consultative.

- La DREAL continuera d'organiser la *journée de formation initiale*, ouverte à tous les nouveaux commissaires enquêteurs.

La CCEPA a demandé au tribunal administratif de Marseille, après une interruption de quelques années, la reprise de l'organisation d'une journée de formation initiale sur les aspects juridiques venant en complément de celle organisée par la DREAL. Nous espérons que cela pourra être organisé.

- Pour les adhérents, en plus de la *demi-journée d'accueil*, et pour pallier la suppression du suppléant et en améliorant l'efficacité, un « *tutorat* » sera mis en place en collaboration avec le Tribunal administratif, comme suite à l'annonce faite lors de la 2<sup>e</sup> session de formation 2017 en octobre dernier.

De plus, pour ceux-ci, un *atelier* de rédaction des conclusions motivées sera organisé par la CCEPA avec le concours du Tribunal administratif. Cet atelier pourrait cette année être étendu à tous les adhérents de la CCEPA.

Ce sont 2 importants dispositifs de formation pratique du commissaire enquêteur.

### L'aide

Il pourra être mis en place le système de personnes ressources.

### **En externe**

Du fait des changements apportés par l'ordonnance du 3 août 2016 et son décret d'application du 25 avril 2017 dans l'organisation de l'enquête publique et la mission du commissaire enquêteur, et après consultation des associations des maires des départements constituant le territoire d'action de la CCEPA, une initiative de formation des maires et du personnel en charge des enquêtes publiques pourrait être prise par la CCEPA.

### **DÉVELOPPER LES RELATIONS**

Une attention particulière sera portée sur le maintien des excellentes relations que la CCEPA entretient avec les institutionnels, notamment le Tribunal administratif, les Préfectures, la DREAL et les DDT(M), ainsi qu'avec la compagnie nationale et les compagnies voisines, et en particulier avec l'UDCE de Vaucluse qui est devenue une compagnie territoriale pour une période transitoire.

### **AMÉLIORER L'ORGANISATION**

- La formalisation de l'aide financière de la DREAL entre dans son régime permanent, après le régime transitoire de l'an dernier.
- Un responsable pour le tutorat et un pour les ateliers de rédaction des conclusions motivées ont été désignés au sein du conseil d'administration.
- Reprise d'une tenue plus régulière des réunions du bureau de la CCEPA.
- Accroître, aux côtés du conseil d'administration, la participation à l'organisation de la CCEPA. Un commissaire enquêteur a été chargé de la communication externe, qui vient en complément de la communication interne.
- Il pourra être créé un comité de rédaction pour le site internet.

François COLETTI, Président du conseil d'administration.